



## Mouvement interdépartemental : à peine 20% de demandes satisfaites !

Les résultats du mouvement interdépartemental ont été communiqués aux candidats mardi 7 mars. Selon le ministère lui-même, seuls 3488 collègues (contre 3570 l'année dernière) ont obtenu satisfaction sur 16736, soit 20,84% ! Ce taux était de 21,03% en 2021... et de 42% il y a plus de dix ans !

Avec 1117 suppressions de postes programmées dans le 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée prochaine, le ministre organise la pénurie dans les départements et les politiques d'austérité aboutissent donc plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels !

De plus, la mise en place de postes à profil (POP) interdépartementaux, recrutement « à la tête du client », a aussi remis en cause les perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...)

Par exemple, pour la Manche cette année, il fallait avoir un barème de 1499 points alors que l'année dernière, il était de 868, soit 631 points de plus pour intégrer ce département !

Les chiffres sont éloquentes :

- Dans l'Indre ou à Paris, moins de 10% des enseignants souhaitant quitter le département ont pu le faire !
- Certains départements restent inaccessibles : moins de 3% des collègues souhaitant intégrer la Charente-Maritime, l'Indre, le Morbihan, le Finistère (avec 0,85% !), les Pyrénées-Atlantiques, les Landes ou les Côtes-d'Armor ont obtenu satisfaction.

A l'issue de ces résultats, de nombreux personnels vont donc se retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles.

D'autant plus qu'avec la loi de transformation de la fonction publique, dont le SNUDI-FO revendique l'abrogation, les résultats ne sont plus transmis aux organisations syndicales, et ceux-ci sont donc placés sous le sceau de l'opacité la plus totale !

Dans cette situation, le SNUDI-FO entend plus que jamais continuer à défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut ! Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis de trop nombreuses années !

Il invite les collègues n'ayant pas obtenu satisfaction à effectuer dès maintenant un recours auprès de leurs IA DASEN voire du ministère et préparer leur dossier d'ineat-exeat avec l'aide du SNUDI-FO. Le syndicat pourra les accompagner tout au long de cette phase. Il suffit simplement de le mentionner dans la demande de recours.

Ces résultats sont aussi tombés le 7 mars jour de la grève interprofessionnelle massive, appelée par la totalité des syndicats, pour le retrait de la réforme des retraites Macron-Borne qui entend repousser l'âge légal de départ à 64 ans, augmenter la durée de cotisation et remettre en cause tous les régimes de retraites dont le Code des pensions.

Alors que nos conditions de travail se dégradent de plus en plus (refus de mutations, refus de temps partiels, de disponibilités, baisse du pouvoir d'achat, fermetures de postes, manque de postes spécialisés...), le gouvernement entend nous infliger 2 ans de plus. Inadmissible !

---

A l'heure où la grève se prolonge dans de nombreux secteurs, où les blocages se multiplient, et alors que le président Macron se refuse à recevoir les organisations syndicales, le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir au sein de leurs écoles, à discuter de la mobilisation et à décider la grève !

Faire reculer le gouvernement sur sa réforme des retraites serait un point d'appui pour défendre notre statut et combattre les mesures dévastatrices du ministre Ndiaye !

Le SNUDI-FO revendique le retrait de la réforme des retraites Macron-Borne : Non au recul de l'âge de départ, non à l'augmentation de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes de retraites !

Il revendique également :

- L'annulation des 1117 fermetures de postes et la création des postes nécessaires permettant notamment à tous les collègues qui le souhaitent de pouvoir changer de département !
- L'augmentation du nombre de places au concours et un recrutement massif de fonctionnaires stagiaires à BAC+3 qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations !
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet au ministère de gérer ce mouvement hors de tout contrôle syndical !

Montreuil, le 10 mars 2023